

APPEL À CANDIDATURE 2026

Le cadre de la résidence



La commune de Rives-du-Loir-en-Anjou, située à 20 min au nord-est d'Angers, développe NOV'Art, un parcours d'art contemporain qui se déploie chaque été dans les Basses Vallées Angevines. L'ambition de NOV'Art est de favoriser la rencontre directe entre les habitants, les visiteurs et des formes de création contemporaine, souvent peu accessibles en dehors des circuits urbains. Les œuvres sont créées *in situ* et présentées en accès libre, dialoguant avec les espaces du quotidien, tels que le paysage, le bâti ou les sites patrimoniaux.

La résidence est pensée comme un levier pour transformer le regard porté sur l'environnement et stimuler la curiosité, en faisant dialoguer l'art contemporain avec le patrimoine paysager et bâti de Rives-du-Loir-en-Anjou.

Objectif et cadre de création

La résidence de création s'inscrit dans le cadre du parcours d'art contemporain NOV'Art. Elle se déroulera au sein d'un Espace Naturel Sensible (ENS), situé sur la rive droite du Loir à Soucelles, également classé Ramsar/Natura 2000.

L'artiste sélectionné(e) devra concevoir et produire une installation artistique *in situ* qui réponde à trois objectifs majeurs:

1. Renforcer l'attractivité touristique du territoire.
2. Soutenir la création contemporaine *in situ* au sein du parcours NOV'Art.
3. Contribuer à la valorisation de ce site naturel sensible (ENS – Ramsar/Natura 2000).

L'artiste devra s'immerger dans le territoire, rencontrer les habitants, mener des phases de recherche et d'expérimentation, et produire l'œuvre finale en dialogue avec l'équipe projet.

Calendrier

Afin de permettre la sélection avant l'engagement contractuel, le calendrier est établi comme suit, en amont **des dates de résidence d'avril à juin 2026** :

Dates clés	Événement
Décembre 2025	Lancement de l'appel à candidatures
Vendredi 13 février 2026 (Minuit)	Clôture de la réception des candidatures
Vendredi 27 février 2026	Jury de sélection et annonce de l'artiste retenu(e)
Mars 2026	Engagement contractuel
Avril à Juin 2026	Dates de résidence et de production
Du 4 juillet au 20 septembre 2026	Phase de valorisation de l'œuvre pendant NOV'Art



Attentes artistiques & contraintes

L'installation artistique attendue devra dialoguer avec le site et mettre en valeur ses singularités, notamment les paysages, l'eau, les cycles écologiques ou la mémoire humaine.

- **Pérennité et durabilité de l'œuvre, conçue sur une résidence de trois mois, devra être pensée pour être visible pendant trois ans.** Elle devra être capable de résister aux contraintes d'une zone inondable.
- **Matériaux et impact écologique** : l'œuvre devra être réalisée avec des matériaux sobres, durables et réversibles, en intégrant des solutions techniques non invasives pour respecter l'équilibre écologique du site.
- **Accessibilité et sécurité** : l'installation doit être accessible à tous, ne pas perturber les circulations de la faune et de la flore. L'installation ne doit présenter aucun risque de chute, blessure ou pollution. Elle doit rester stable face aux conditions climatiques (vent, pluie...).
- **Technique** : l'usage de la lumière ou du son est à proscrire, sauf exception justifiée et validée par les partenaires du projet.
- **Suivi** : un plan de maintenance et de suivi sur trois ans devra être intégré à la proposition de l'artiste.

Action culturelle & publics

A. Objectifs de la médiation

Les actions de médiation doivent relier la genèse de l'œuvre aux enjeux de biodiversité et d'environnement propres au site. Elles privilieront des approches sensibles et accessibles, favorisant l'observation, l'expérimentation et la transmission de connaissances artistiques et écologiques.

B. Publics visés

En partenariat avec le service culturel de la commune, les actions s'adresseront prioritairement aux publics suivants:

- Les élèves de cycle 2 et 3 des quatre écoles primaires de la commune (303 participants visés).
- Les participants des cours d'arts plastiques (Workshop).
- Les résidents de l'EHPAD du Village des Générations de Villevêque (30 personnes visées).
- Élèves de TALM Angers (Workshop de l'atelier de recherche et création CHOSE).
- Éventuellement, les collégiens de Seiches-sur-le-Loir.

L'artiste devra également accompagner les agents du pôle culture/communication pour la production des supports de restitution (kit pédagogique, feuille de salle, éléments visuels ou audiovisuels).

Conditions de résidence & ressources

A. Durée et Lieu

- Durée de la Résidence : Trois mois consécutifs, d'avril à Juin 2026.
- Lieu de Résidence (Travail) : Galerie 377, rue Saint Pierre – Villevêque – 49140 Rives-du-Loir-en-Anjou. Hébergement sur la commune (gîte).

B. Conditions Financières

L'artiste sélectionné(e) bénéficiera des ressources suivantes (les montants ci-dessous sont issus du budget prévisionnel de la résidence) :

- Bourse de Résidence (Temps de Création et Recherche) : **7 000 €**.
- Budget de Production/Fournitures Artistiques : **3 000 €** (pour l'achat des matières et fournitures nécessaires à la création artistique).
- Honoraires de valorisation (présentation de l'œuvre) et médiation: **1 500 €**
- Frais Annexes : Prise en charge des voyages, hébergements et repas des équipes artistiques, estimés à **1 500 €**.

L'artiste doit relever du statut d'artiste-auteur et être en mesure d'émettre une facture pour sa rémunération. Il est recommandé de distinguer la bourse de résidence des frais de production et des honoraires de valorisation de l'œuvre.



«BRF», installation de Marie-Hélène Richard, NOV'Art 2022

Profils des candidats & modalités de sélection

A. Profil requis

Le projet s'adresse à un(e) artiste professionnel(le) plasticien(ne) ou créateur(rice). L'artiste ou le collectif d'artistes doit disposer d'un régime de sécurité sociale et être en capacité d'émettre une facture (justificatif du statut d'artiste-auteur ou SIRET requis).

B. Modalités de candidature

Afin de privilégier l'étude de la démarche artistique globale et de minimiser la charge de travail initiale, il est demandé aux artistes de soumettre un dossier de candidature.

Le dossier de candidature (doit être un seul document en format PDF) devra être composé :

1. **Une courte note d'intention** (2 pages maximum) et de motivation de la candidature, présentant une approche artistique préliminaire pour le site de Soucelles, en lien avec les thématiques (ENS, eau, pérennité, matériaux).
2. **Un portfolio détaillé** présentant la démarche artistique, une sélection de projets précédemment menés (visuels et légendes) et un Curriculum Vitae (CV). Les réalisations antérieures doivent mettre en évidence la capacité de l'artiste à travailler in situ dans des environnements contraints ou naturels.
3. **Un justificatif du statut** permettant à l'artiste d'émettre une facture (n° SIRET ou affiliation URSSAF).

Comment déposer son dossier et contact ?

Le dossier devra être nommé selon le format suivant : NOM-Prénom-NOVART-2026.

- Adresse d'envoi : culture@rivesduloirenanjou.fr - Mairie de Rives-du-Loir-en-Anjou, 6 place de la mairie - Villevêque - 49140 Rives-du-Loir-en-Anjou
- Date limite de réception des candidatures : **13 février 2026, minuit.**
- Tél. 02 41 69 35 72

Un jury composé d'élus et de professionnels de la culture sur avis des partenaires se réunira le 27 février 2026 pour la sélection.

